



Assemblée générale

Distr. générale
28 septembre 2015
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 371^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 22 juillet 2015, à 10 h 30

Président : M. Seck..... (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Rapport sur la Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne, tenue à Moscou, du 1^{er} au 2 juillet 2015

Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine, tenue à Bruxelles, du 3 au 4 septembre 2015

Accréditation d'organisations de la société civile auprès du Comité

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-12376 (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Rapport sur la Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne, tenue à Moscou, du 1^{er} au 2 juillet 2015

2. **M. Grima** (Malte), en sa qualité de Rapporteur du Comité, dit qu'il est nécessaire de porter une attention renouvelée au conflit israélo-palestinien. Il se félicite que la Réunion se soit tenue en Fédération de Russie, étant donné le rôle important joué par ce pays au Moyen-Orient, et que de nombreux représentants diplomatiques y aient participé en plus des membres du Comité.

3. S'exprimant au nom du Secrétaire général, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a appelé de ses vœux la solution des deux États qu'il jugeait la seule viable et exhorté les dirigeants israéliens à geler la colonisation afin de faciliter la reprise des négociations. Le Président du Comité a, quant à lui, souligné qu'il était impossible de geler le conflit et salué les dernières initiatives prises par la Ligue arabe, l'Union européenne et le Conseil de sécurité. Il s'est également félicité de la décision récemment prise par le Vatican de reconnaître l'État de Palestine. Comme l'a mis en exergue le Ministre palestinien des affaires étrangères, dans le cadre de sa nouvelle offensive de paix, l'État de Palestine a insisté sur les requêtes suivantes : sa reconnaissance par de nouveaux États, l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité arrêtant les conditions d'un règlement définitif, l'établissement d'un calendrier de négociations, la mise en place d'un mécanisme de suivi international et le lancement d'une série d'initiatives visant à mettre fin à l'impunité. Le Secrétaire général de la Ligue arabe a prié le Conseil de sécurité d'adopter une résolution contraignante à cet effet et salué les efforts déployés par la France au sein du Conseil, tout en demandant une refonte du Quatuor.

4. Plusieurs remarques pertinentes ont été faites en séance plénière. Ainsi, de nombreux participants estimaient qu'il ne fallait pas laisser les autres crises dans la région détourner l'attention du conflit israélo-palestinien. La stagnation de la situation a conduit de

nombreuses personnes à perdre espoir en la solution des deux États, un sentiment renforcé par l'élection d'un gouvernement de droite en Israël. Il incombait désormais à la communauté internationale de prendre les initiatives nécessaires, en arrêtant des conditions et un calendrier précis et en instaurant un mécanisme de suivi international. Peut-être la France ne devait-elle pas attendre l'accord des deux parties au conflit pour proposer un projet de résolution au Conseil de sécurité. Compte tenu du peu de résultats obtenus par la méthode du « tout ou rien » suivie au cours des vingt dernières années, de nombreux participants favorisaient la prise progressive de mesures intermédiaires visant à faire reculer l'occupation, ainsi que la mise en œuvre de l'Initiative de paix arabe. Même si les parties parvenaient à un accord de paix, celui-ci ne pourrait être appliqué sans la reconstruction de Gaza, le rétablissement du contrôle du Gouvernement palestinien sur l'enclave et la réconciliation palestinienne.

5. Certains participants ont demandé un élargissement équilibré du Quatuor. Des contacts préliminaires ont été établis entre le Quatuor, l'Égypte et l'Organisation de la coopération islamique en vue de renforcer leur collaboration. Invoquant l'interdépendance entre paix, justice et respect du principe de responsabilité, certains ont appelé la communauté internationale à alourdir le coût de l'occupation en boycottant les produits provenant des colonies de peuplement israéliennes. Il s'agissait là des problématiques dans lesquelles le Comité allait devoir se plonger au cours des mois à venir. À cet égard, il avait prévu de tenir une réunion sur les colonies de peuplement, faisant intervenir un segment de la société civile, en septembre à Bruxelles.

Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine, tenue à Bruxelles, du 3 au 4 septembre 2015

6. **Le Président** appelle l'attention sur le document de travail n° 5, qui contient le programme provisoire de la prochaine Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine. La réunion aura pour thème : « Les colonies de peuplement israéliennes, des obstacles à la paix – solutions envisageables ». Le Président suppose que le Comité souhaite approuver le programme provisoire.

7. *Il en est ainsi décidé.*

**Accréditation d'organisations de la société civile
auprès du Comité**

8. **Le Président** appelle l'attention sur le document de travail n° 6, qui recense les demandes d'accréditation d'organisations de la société civile auprès du Comité. Comme les organisations remplissent les critères requis, le Président suppose que le Comité souhaite approuver les demandes d'accréditation.

9. *Les demandes d'accréditation auprès du Comité sont approuvées.*

Questions diverses

10. **Le Président** rappelle que la séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien sera tenue le 23 novembre 2015 et demande aux délégations d'y être représentées au niveau des ambassadeurs.

La séance est levée à 11 heures.